CONVENTION D'ÉTABLISSEMENT

ENTRE

LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI

ET

LA SOCIÉTÉ PREMIUM INTERNATIONAL MINING AFRICA SARL (PIMAF-SARL)

POUR LA RECHERCHE ET L'EXPLOITATION DE FER ET DES SUBSTANCES MINÉRALES DU GROUPE 4 (SECTEUR DE MOUNOUMOUNOUMBA NORD CERCLE DE KATI, RÉGION DE KOULIKORO)

ENTRE:

LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI, ci-après dénommé « l'État », représenté par le ministre des Mines, de l'Energie et de l'Eau, Monsieur Lamine Seydou TRAORE

ET

LA SOCIÉTÉ PREMIUM INTERNATIONAL MINING AFRICA SARL ci-après dénommée « PIMAF-SARL », représentée par Monsieur Ibrahim Al Mokhtar Mefteh ZLETNI, le Gérant en vertu du pouvoir qui lui est conféré par les statuts de LA SOCIÉTÉ PIMAF-SARL.

L'État et LA SOCIÉTÉ PIMAF-SARL étant ci-après collectivement désignés les « Parties ».

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE l'État est de plein droit propriétaire des Substances minérales contenues dans le sol et le sous-sol du Mali et qu'il souhaite encourager et promouvoir la Recherche et l'Exploitation de ses ressources.

ATTENDU QUE LA SOCIÉTÉ PIMAF-SARL détient l'expertise technique et les connaissances requises pour la mise en œuvre des Activités minières au sein du Périmètre de Mounoumounoumba Nord, Cercle de Kati, Région de Koulikoro, visé par la présente Convention.

ATTENDU QUE conformément aux dispositions du Code minier, à l'exception de l'autorisation d'Exploration, du permis d'exploitation artisanale et du permis d'exploitation artisanale semi-mécanisée, les Titres miniers sont assortis de la présente Convention, laquelle définit les droits et obligations des parties.

ATTENDU QUE LA SOCIÉTÉ PIMAF-SARL en collaboration avec l'État, a exprimé le désir d'entreprendre, de réaliser ou de poursuivre des activités de Recherche des Substances minérales au Mali, sur le Périmètre visé par la Convention et que, dans le cadre desdites activités, LA SOCIÉTÉ PIMAF-SARL détient ou a accès à des fonds et désire obtenir un droit exclusif lui permettant de procéder à ses activités minières sur ledit Périmètre visé par la Convention.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

m 12

À partir de la constitution de la Société d'Exploitation, toutes notifications peuvent valablement être faites à l'adresse de la Société d'Exploitation.

b) Toutes notifications à l'État peuvent valablement être faites à la Direction Nationale de la Géologie et des Mines (DNGM) à l'adresse ci-dessous :

Direction Nationale de la Géologie et des Mines B.P. 223 Route de Sotuba

Tél: 20 21.78.81/20 21.78.82/20 21.78.88. Fax: 20 21.79.32

E-mail: dngm@afribone.net.ml Site Web: www.dngm.net Bamako, République du Mali.

Tout changement d'adresse doit être notifié par écrit dans les meilleurs délais par une Partie à

ARTICLE 49 : LANGUE DU CONTRAT ET SYSTÈME DE MESURE

- 49.1 La présente Convention est rédigée en langue française. Tous rapports ou autres documents établis ou à établir en application de la présente Convention doivent être rédigés en langue
- La traduction de la présente Convention en toute autre langue est faite dans le but exclusif d'en 49.2 faciliter l'application. En cas de contradiction entre le texte en français et le texte dans une autre langue, le texte en français prévaut.
- Le système de mesure applicable est le système métrique. 49.3

ARTICLE 50 : INTERVENTION DE LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION

Dès la constitution de chaque Société d'Exploitation prévue par la présente Convention, la Société d'Exploitation signe quatre (4) originaux de la présente Convention et accepte par cette signature les obligations qui lui incombent en vertu de la présente Convention.

Fait à Bamako, le . . . 2 SEP. 2021

En quatre (4) exemplaires originaux.

POUR LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI

POUR LA SOCIÉTÉ PIMAF-SARL

LE MINISTRE DES MINES,

DE L'ENERGIE ET DE L'EAU

Lamine Seydou TRAORE

LE GÉRANT

Ibrahim Al Mokhtar Mefteh ZLETNI

ANNEXE I

Coordonnées du périmètre

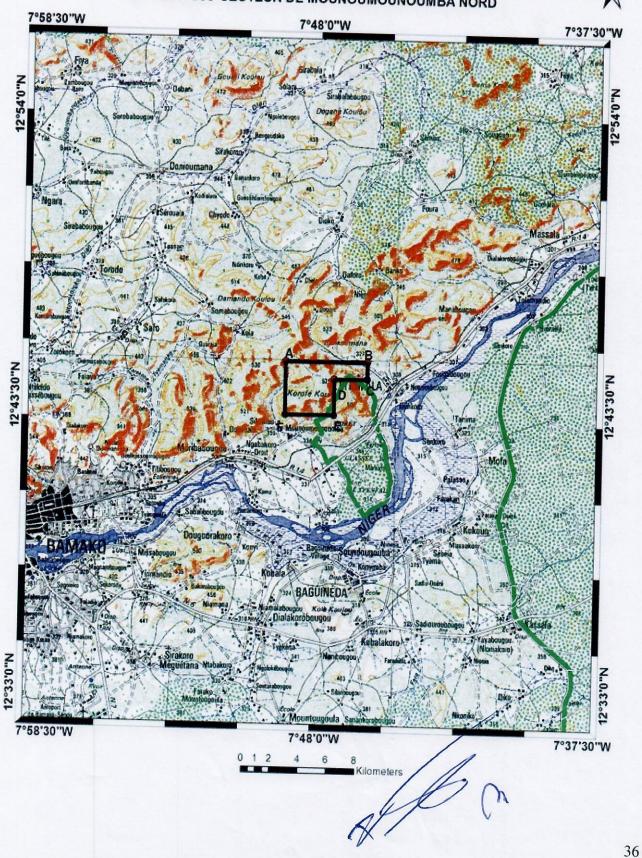
Secteur de Mounoumounoumba Nord

- Point A: Intersection du parallèle 12°44'56''N et du méridien 07°48'59''W Du point A au point B suivant le parallèle 12°44'56''N
- Point B: Intersection du parallèle 12°44'56''N et du méridien 07°46'08''W Du point B au point C suivant le méridien 07°46'08''W
- Point C: Intersection du parallèle 12°44'17''N et du méridien 07°46'08''W Du point C au point D suivant le parallèle 12°44'17''N
- Point D: Intersection du parallèle 12°44'17''N et du méridien 07°47'26''W

 Du point D au point E suivant le méridien 07°47'26''W
- Point E : Intersection du parallèle 12°42'59''N et du méridien 07°47'26''W Du point E au point F suivant le parallèle 12°42'59''N
- Point F: Intersection du parallèle 12°42'59''N et du méridien 07°48'59''W Du point F au point A suivant le méridien 07°48'59''W

Superficie: 25 km²

TRACE DU PERIMETRE SUR L'EXTRAIT DE LA FEUILLE TOPOGRAPHIQUE DE BAMAKO-EST AU 1/200 000 SECTEUR DE MOUNOUMOUNOUMBA NORD



ANNEXE II

PROGRAMME ET COÛTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX SUR LE PERIMETRE DE MOUNOUMOUNOUMBA NORD

A. PROGRAMME PREVISIONNELS DES TRAVAUX À EXÉCUTER

Première année:

- Compilation des données antérieures sur le périmètre ;
- Elaboration de la notice d'impact environnemental et social et la mise en œuvre de son rapport;
- Levé Cartographie géologique détaillée au 1/10000, soit 150 échantillons de roches;
- Prospection géophysique au Mag environ 7 Km linéaires;
- Fonçage des puits (400m) avec prélèvement d'environ 200 échantillons;
- Analyse pour fer des 350 échantillons.

Deuxième année:

- Programme de sondages RAB de 750 m linéaires avec prélèvement d'environ 350 échantillons
- Programme de sondages destructifs RC (750 m) avec prélèvement d'environ 350 échantillons ;
- Analyse pour fer des 700 échantillons
- Mise en œuvre du rapport de la notice d'Impact environnemental et social.

Troisième année:

- Travaux de sondage de carottant environ 1000 m avec prélèvement d'environ 500 échantillons;
- Analyse des 500 échantillons
- Tests métallurgiques ;
- Estimations des ressources
- Etudes de préfaisabilité
- Mise en œuvre du rapport de la notice d'Impact environnemental et social.

B. COÛTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX

Première année	
Logistiques (matériels de prospection, de campement et matériels roulants) Carburant / lubrufiant (2.500 litres) Compilation des données antérieures sur le périmètre	6.500.000 F CFA 11.000.000 F CFA
	2.500.000 F CFA
Elaboration de la notice d'impact environnemental et social et la mise en œuvre de son rapport	1.000.000 F CFA 3.000.000 FCFA
Levé Cartographie géologique détaillée au 1/10000, soit 150 échantillons de roches	3.500.000 F CFA
Fonçage des puits (400m) avec prélèvement d'environ 200 (41 cm)	5 650 000 FCFA
Frais d'analyse des 350 échantillons Total première année	5.250.000 F CFA 2. 275.000 F CFA
	40 675 000 F CFA

Deuxième année		
Personnel /Administration	Montant	
Logistiques (matériels de prospection, de campement et matériels roulants)	8.500.000 F CFA	
Carburant / lubrufiant (6.000 litres)	13.500.000 F CFA	
Programme de sondages RAB de 750 m linésimo (1)	6.000.000 F CFA	
Programme de sondages RAB de 750 m linéaires avec prélèvement d'environ 350 échantillons	15.000.000 F CFA	
Programme de sondages destructifs RC (750 m) avec prélèvement d'environ 350 échantillons	22.500.000 F CFA	
Frais d'analyse des 700 échantillons		
Mise en œuvre du rapport de la notice d'Impact environnemental et social	4.550.000 F CFA	
Total deuxième année	3.000.0000 FCFA	
Total deuxième année	73.050.000 F CFA	

Troisième année	
Désignation Personnel /Administration	Montant
Logistiques (matériels de prospection, de campement et matériels roulants) Carburant / lubruficet (5,000 lt/m)	9.500.000 F CFA
Carburant / lubrufiant (5.000 litres)	12.500.000 F CFA
Travaux de sondage de carottant environ 1000 m avec prélèvement d'environ 500 échantillons	5.000.000 F CFA
échantillons	30.000.000 F CFA
Frais d'analyse des 500 échantillons	
Estimation des ressources	2.500.000 F CFA
Tests métallurgiques	5.000.000 F CFA
Etude de Préfaisabilité	5.000.000 F CFA
Mise en œuvre du rapport de la notice d'Impact environnemental et social	5.500.000 F CFA
Total troisième année	3.000.000 FCFA
Coût total = Total première année + Total deuxième année + Total troisième année	78.000.000 F CFA
deuxième année + 1 otal troisième année	191.725.000 FCFA

Me Com